

# **Tribunal de la concurrence**

**2005-2006**

**Rapport sur les plans et les priorités**

---

Le ministre de l'Industrie,  
David L. Emerson

## Table des matières

<b>SECTION I – SURVOL</b> .....	<b>1</b>
Message du ministre .....	2
Renseignements sommaires .....	4
Plans et priorités ministériels .....	5
<b>SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE</b> .....	<b>8</b>
Analyse par activité de programme .....	9
<b>SECTION III – INFORMATION ADDITIONNELLE</b> .....	<b>12</b>
Déclaration de la direction.....	13
Renseignements sur l'organisation.....	14
Dépenses prévues du ministère et équivalents temps plein .....	15
<b>SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT</b> .....	<b>17</b>
Lois habilitantes .....	18
Renseignements .....	18

## **SECTION I – SURVOL**

## Message du ministre

Par ses divers programmes, politiques et initiatives, le portefeuille de l'Industrie a contribué au développement d'une économie forte, sensible aux tendances, débouchés et marchés internationaux. Ensemble, les 15 organisations du portefeuille de l'Industrie appuient la qualité de vie élevée de tous les Canadiens en créant les conditions nécessaires pour bâtir une économie canadienne mondiale de file et du XXI<sup>e</sup> siècle qui est concurrentielle et innovatrice. En ma qualité de ministre de l'Industrie, je suis heureux de présenter les plans et les priorités du Tribunal de la concurrence.

Le Canada possède l'une des économies du savoir les plus fortes et les plus dynamiques du monde. Cela découle en partie des investissements considérables effectués par le gouvernement du Canada pour jeter de solides bases en sciences et élaborer des technologies de pointe. Par conséquent, les Canadiens sont connus partout dans le monde pour leurs percées scientifiques et technologiques.

Notre prospérité de demain, comme économie mondiale de file, dépendra de notre aptitude à attirer des talents et des investissements et de les jumeler de façon à renforcer continuellement notre capacité d'innover et notre propension à innover – à produire de nouvelles idées et technologies et à les appliquer. Il faut s'assurer que les travaux de recherche-développement effectués dans les universités et au sein du gouvernement débouchent sur le marché et que des capitaux de risque sont mis à la disposition des entreprises en croissance expertes dans l'art de créer et d'exploiter de nouveaux marchés et de nouvelles technologies. Il faut appuyer la mise sur pied d'entreprises axées sur le savoir qui se spécialiseront dans la commercialisation de la science et de la technologie et des programmes qui aideront les entreprises canadiennes à mettre en marché le fruit de leurs recherches. Nous devons poursuivre l'édification d'une économie bien portante et moderne qui est axée sur le savoir et qui contribuera à maintenir notre qualité de vie enviable. Nous devons également continuer de former des partenariats avec d'autres gouvernements, l'industrie et les universitaires en vue d'établir des cadres stratégiques qui éclaireront mieux le développement de secteurs industriels clés.

Le Canada compte rester à l'avant garde de l'économie du savoir à l'échelle mondiale en découvrant et en adoptant de nouvelles technologies, en étant le plus habile à déployer et à utiliser cette technologie, et en étant le meilleur producteur de produits de grande valeur sur le marché mondial. Notre objectif est rien de moins que d'être le chef de file du monde.

### *Le portefeuille de l'Industrie*

- Agence de promotion économique du Canada atlantique [1]
- Agence spatiale canadienne
- Banque de développement du Canada [2]
- Commission canadienne du tourisme [2]
- Commission du droit d'auteur Canada
- Conseil canadien des normes [2]
- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
- Conseil national de recherches Canada
- Développement économique Canada pour les régions du Québec [1]
- Diversification de l'économie de l'Ouest Canada [1]
- Industrie Canada
- Société d'expansion du Cap-Breton [1] [2]
- Statistique Canada
- Tribunal de la concurrence

*[1] Aux fins du Budget principal de dépenses, il ne s'agit pas d'un membre du Portefeuille.*

*[2] N'a pas à produire de rapport sur les plans et les priorités.*

Au cours de l'année, le portefeuille de l'Industrie a grandement contribué au renforcement de l'économie canadienne. En 2005, nous continuerons de collaborer en vue de créer une économie dynamique et novatrice – une économie qui crée un milieu des affaires florissant et fait du Canada un solide concurrent sur le marché mondial.

Je suis heureux de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* du Tribunal de la concurrence. On décrit dans ce rapport les programmes, les politiques et les priorités de l'organisation au cours de l'année à venir, alors que nous répondrons au défi que représente l'établissement d'une économie mondiale de file et novatrice du XXI<sup>e</sup> siècle, y compris les faits saillants suivants :

- Le Tribunal apportera des améliorations à son système de dépôt de documents et de tenue d'audience par voie électronique afin de contribuer au succès d'une application Web permettant aux clients de déposer en toute sécurité leurs demandes et leurs documents directement par l'entremise du site Web du Tribunal.
- Le Tribunal entreprendra une révision des *Règles du Tribunal de la concurrence*, de la *Loi sur le Tribunal de la concurrence* et des *Directives de pratique* du Tribunal qui permettra de définir les obstacles à une gestion des dossiers plus efficace et de cerner les autres problèmes juridique touchant les procédures du Tribunal.

Nous sommes un gouvernement résolu à assurer la justice sociale, l'équité et la responsabilité environnementale. Mais aller au-delà de cette vision exige une économie concurrentielle et bien portante. Je suis convaincu que les plans et les priorités du Tribunal de la concurrence contribueront à l'édification d'une économie canadienne plus dynamique et novatrice – une qui est en effet plus solide et plus concurrentielle et qui contribue à la qualité de vie de l'ensemble des Canadiens.

---

Le ministre de l'Industrie,  
David L. Emerson

## Renseignements sommaires

Le Tribunal de la concurrence est un tribunal quasi judiciaire qui a été créé en 1986 en vertu de la *Loi sur le Tribunal de la concurrence*. Il a pour mandat d'entendre des demandes et de rendre des ordonnances relatives aux affaires civiles qu'il peut examiner selon les parties VII.1 et VIII de la *Loi sur la concurrence*, laquelle a pour objet de préserver et de favoriser la concurrence au Canada ainsi que de veiller à ce que les entreprises se livrent une concurrence loyale et à ce que les marchés fonctionnent de manière efficace. Le Tribunal n'est investi d'aucune autre fonction et s'acquitte de sa mission en toute indépendance vis-à-vis du gouvernement et de ses ministères.

Pour de plus amples renseignements au sujet du Tribunal de la concurrence, visitez le site Web du Tribunal à l'adresse <http://www.ct-tc.gc.ca>

Depuis sa création, le Tribunal a entendu des affaires concernant les fusions, l'abus de position dominante et différentes pratiques commerciales mettant en cause des intervenants clés de plusieurs industries. Parmi les produits et services concernés, mentionnons les pharmacies, les magasins de meubles, les importateurs de tuyaux en fonte, les systèmes de réservation informatisés des compagnies aériennes, le raffinage du pétrole et la vente d'essence au détail, les journaux communautaires, l'aspartame, l'élimination des déchets, les pièces d'automobiles, les services d'étude de marché et les réseaux électroniques partagés.

La *Loi sur le Tribunal de la concurrence* pourvoit également à l'organisation administrative du Tribunal. Grâce à son greffe, le Tribunal peut tenir ses audiences partout au Canada, selon les besoins, et assurer le bon déroulement de ses activités. Le greffe est également l'endroit où sont déposés les demandes et autres documents et d'où proviennent les documents et ordonnances du Tribunal dans tous les cas qui lui sont soumis.

### Ressources financières (en milliers de dollars) :

2005-2006	2006-2007	2007-2008
1 634 \$	1 634 \$	1 634 \$

### Ressources humaines

2005-2006	2006-2007	2007-2008
14 ÉTP	14 ÉTP	14 ÉTP

## Priorités ministérielles

	Type	Dépenses prévues (en milliers de dollars)		
		2005-2006	2006-2007	2007-2008
<b>Priorité n° 1</b> (permanente)	Tenir des audiences sans délai et équitablement, et rendre des décisions fondées sur les parties VII.1 et VIII de la <i>Loi sur la concurrence</i> , conformément aux dispositions de la Loi	1 634 \$	1 634 \$	1 634 \$

## Plans et priorités ministériels

### Environnement de travail

Le Tribunal de la concurrence est un petit organisme fédéral oeuvrant dans un seul secteur d'activité – la tenue d'audiences, et dans un seul secteur de services – les services d'un greffe au Tribunal. Le Tribunal a une clientèle qui provient de tous les secteurs d'entreprises au Canada et les dossiers dont il est saisi sont complexes. La conduite de l'instance dans un délai raisonnable est importante et les décisions du Tribunal ont une incidence sur l'ensemble des Canadiens. Doté d'un budget limité, le greffe fait de son mieux pour optimiser ses ressources et offrir un meilleur service au Tribunal, sa présidente et ses membres, à la clientèle du Tribunal et à l'ensemble des Canadiens.

Le Tribunal fait face à un défi de taille en matière de planification : ses fonctions se limitant à l'audition des demandes et au prononcé des ordonnances, son activité dépend entièrement des demandes externes. Il n'a aucune emprise sur sa charge de travail. Le nombre de demandes dont il est saisi dépend de la politique d'application adoptée par le Commissaire de la concurrence ainsi que du nombre de demandes déposées par des particuliers ou des sociétés en vertu des dispositions sur l'accès privé. En tant que cour d'archives, le Tribunal a, pour la comparution, la prestation de serment et l'interrogatoire des témoins, ainsi que pour la production et l'examen des pièces, l'exécution de ses ordonnances et toutes autres questions ressortissant à sa compétence, les attributions d'une cour supérieure d'archives.

Le Tribunal est constamment à la recherche de nouvelles façons d'améliorer sa capacité de traiter les affaires promptement et équitablement. Les parties aulitige s'attendent à un règlement rapide et à moindre coût de leur dossier et, au cours des dernières années, le Tribunal a instauré des pratiques novatrices visant à moderniser son fonctionnement. Devant l'intensification des pressions exercées sur lui pour l'élaboration et la mise en place de services électroniques, le Tribunal a répondu de façon satisfaisante. Grâce au système de dépôt de documents et de tenue d'audiences par voie électronique qu'il a élaboré, il a établi une norme pour la communauté juridique. L'élaboration et la mise en œuvre d'un système amélioré de gestion des dossiers, de même que la rédaction de règles de pratique et de procédure encadrant le dépôt de documents et

la tenue d'audiences par voie électronique s'inscriront encore parmi les initiatives importantes du Tribunal.

Le Tribunal a également concentré son énergie sur les exigences imposées par les principales initiatives et politiques de la fonction publique fédérale auxquelles il est assujéti, notamment sur les dispositions applicables des politiques du Conseil du Trésor sur l'évaluation et la vérification, de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* et de la politique sur la gestion de l'information gouvernementale.

### **Initiatives importantes en cours**

#### *Améliorer le service à la clientèle*

Le greffe du Tribunal s'efforce continuellement d'améliorer les systèmes de gestion des dossiers et des documents de manière à faciliter les audiences devant le Tribunal. Il a adapté sa procédure interne aux pratiques et procédures du Tribunal, mis à jour les directives et les lignes directrices du Tribunal en matière de pratique sur le dépôt de documents et la tenue d'audiences par voie électronique, et mis en œuvre une application Web permettant aux clients de déposer en toute sécurité leurs demandes et leurs documents directement par l'entremise du site Web du Tribunal. En 2005-2006, le greffe procédera à une évaluation du taux de satisfaction des clients à l'égard de son nouveau site Web et de son système de dépôt électronique afin de s'assurer de son efficacité et de cerner les aspects à améliorer.

Au cours du dernier exercice financier, le greffe a procédé à une réorganisation administrative qui s'est traduite par un accroissement des ressources de recherche et des ressources juridiques. En outre, le greffe a renforcé son obligation de rendre des comptes et a gagné en efficacité grâce à la restructuration de son service des ressources humaines, de son service des finances, et des fonctions de gestion de bureau, le tout pour favoriser la gestion améliorée des dossiers.

#### *Offrir un soutien juridique au Tribunal*

La section du contentieux du Tribunal offre un soutien juridique aux juges et aux autres membres composant le Tribunal. Elle offre essentiellement son soutien en matière de rédaction juridique, de recherche et de rédaction d'opinions juridiques, et de formation juridique sur les nouveaux enjeux juridiques. La section du contentieux offre aussi régulièrement à ses membres un bulletin d'information traitant des dossiers portés devant le Tribunal ainsi que des activités et de la formation à venir, et comprenant un résumé des principaux articles publiés dans les milieux juridique et économique.

En 2005-2006, la section du contentieux entreprendra une révision des *Règles du Tribunal de la concurrence*, de la *Loi sur le Tribunal de la concurrence* et des *Directives de pratique* du Tribunal qui permettra de définir les obstacles à une gestion des dossiers plus efficace et de cerner les autres problèmes juridique touchant les procédures du Tribunal. Des recommandations visant à rendre plus accessibles les règles du Tribunal seront formulées et présentées au Comité de liaison entre le Tribunal et le Barreau, lequel pourra donner d'autres directives. Dès que les modifications proposées auront été approuvées par le Comité, la section du contentieux

déclenchera le processus fédéral d'approbation des règlements en vue d'obtenir l'autorisation finale du gouverneur en conseil.

#### *Apporter des améliorations stratégiques à la bibliothèque du Tribunal*

Il faut procéder à une restructuration de la bibliothèque du Tribunal. Outil spécialisé destiné aux membres du Tribunal, la bibliothèque offre des connaissances et des ressources spécialisées en droit de la concurrence et autres domaines connexes. La section du contentieux procédera à l'étude des ressources documentaires disponibles, à la création d'un inventaire des nouvelles bases de données accessibles en liaison directe, à l'acquisition d'ouvrages spécialisés et à la mise à jour des fonds de livres. Un système amélioré de gestion des fonds sera mis en œuvre.

#### *Améliorer les méthodes de gestion*

En 2005-2006, le greffe du Tribunal s'engagera dans un certain nombre d'initiatives visant à améliorer ses méthodes de gestion.

Un plan d'action faisant suite à une vérification de régularité menée en 2004-2005 sera élaboré et mis en œuvre. Les projets visés par la politique sur la gestion de l'information gouvernementale, notamment celui portant sur la mise en place d'un système de gestion électronique des documents, seront entrepris, ce qui se traduira par un important investissement financier pour le Tribunal. Des indicateurs de rendement administratif à l'échelle de l'organisation seront élaborés, mis en application et évalués, et d'autres secteurs d'évaluation pourraient être définis. La mise en œuvre de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* sera enclenchée, ce qui comprend l'établissement de comités consultatifs patronal-syndical et d'une méthode de règlement des différends, et l'élaboration de politiques.

La fonction finance du greffe se concentrera davantage sur les politiques et les procédures. L'amélioration des politiques internes en matière de voyage et d'accueil constituera une importante initiative. Les procédures pour le traitement des comptes à payer, des règlements interministériels et des réclamations anticipées seront officialisées et documentées pour s'assurer de pratiques optimales. Pour que les dossiers soient clairs et transparents, les procédures de passation des marchés et de classement seront également uniformisées. La structure financière de l'organisation sera de même révisée pour assurer un meilleur suivi et une meilleure organisation des dépenses et pour réduire les risques d'erreurs dans le codage financier.

Le greffe poursuivra les travaux qu'il a entrepris, en vertu de l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur, en collaboration avec le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs, la Commission du droit d'auteur et le Tribunal d'appel des transports, sur l'amélioration des pratiques communes d'administration et de gestion.

**SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME  
PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE**

## Analyse par activité de programme

Les plans et les priorités reflètent la structure unique du programme du Tribunal de la concurrence, lequel œuvre dans un seul secteur d'activité – le Tribunal, et dans un seul secteur de services - le greffe. La description des plans et priorités tient compte du fait que le greffe est responsable du soutien administratif offert au Tribunal et des fonds qui lui sont attribués. Bien que le tableau ci-dessous fasse état des priorités stratégiques, il s'agit pour la plupart de priorités permanentes qui font partie du budget de fonctionnement global du Tribunal. Le Tribunal est un petit organisme qui fait appel à des ressources humaines pluridisciplinaires afin de servir efficacement ses seuls secteurs d'activité et de services, et où les ressources financières et humaines sont partagées entre les objectifs stratégiques et les activités qui s'y rattachent.

Secteur d'activité du Tribunal		
Objectif stratégique	Résultats prévus	Priorités
Tenir lieu de cour d'archives appelée à entendre et à trancher de façon aussi informelle et expéditive que possible, compte tenu des circonstances et des impératifs liés à l'équité, les demandes fondées sur les parties VII.1 et VIII de la <i>Loi sur la concurrence</i> .	Accroître l'efficacité et la transparence du Tribunal tout en préservant l'équité.  Améliorer le service à la clientèle et simplifier les procédures.	Offrir aux membres du Tribunal une formation approfondie dans une perspective légale et économique (permanente).  Au moyen d'une consultation continue, le Comité de liaison Tribunal/Barreau examinera et modifiera les règles de pratique et de procédure du Tribunal afin de simplifier davantage le processus établi (permanente).
	Accélérer la procédure d'audience.	Favoriser une gestion active des instances en vue d'abréger, dans la mesure du possible, les délais d'instruction et les délais de dépôt des documents, et d'aider les avocats à régler les questions en litige en temps utile et d'une manière raisonnable (permanente).

<b>Secteur d'activité du greffe</b>		
<b>Objectif stratégique</b>	<b>Résultats prévus</b>	<b>Priorités</b>
Service d'archives qui offre un soutien administratif aux membres du Tribunal et aux parties en litige ainsi qu'un accès rapide aux dossiers et aux décisions.	Offrir au Tribunal et aux parties en litige un service efficace de traitement des demandes et de tenue des audiences, ainsi qu'une gestion efficace des instances.	Offrir de manière continue : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un accès rapide aux dossiers;</li> <li>• des renseignements pertinents sur le Tribunal qui permettront aux parties en litige et au public de mieux comprendre la procédure;</li> <li>• des technologies qui amélioreront l'efficacité et réduiront les coûts, et qui faciliteront le déroulement rapide des dossiers.</li> </ul>
	Mettre en place des systèmes modernes de préparation et de dépôt de documents.	Offrir un système : <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'accès amélioré aux dossiers et aux renseignements afin d'accroître l'efficacité des services offerts au Tribunal, aux parties et au public en ce qui a trait à la gestion des instances et au soutien des audiences.</li> <li>• d'accès amélioré, pour le public et les parties au litige, aux renseignements sur les règles de pratique et de procédure du Tribunal, aux dossiers et aux décisions;</li> <li>• d'application Web efficace pour faciliter le dépôt des demandes directement par l'entremise du site Web du Tribunal.</li> </ul>

Renforcer l'obligation de rendre des comptes de l'organisme.	Élaborer un cadre de mesure du rendement du greffe.	Le greffe analysera les indicateurs de performance actuels et ceux proposés afin de juger de leur pertinence, et il mettra en œuvre et évaluera un cadre complet de mesure du rendement.
--	---	--

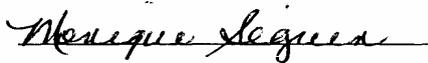
## **SECTION III – INFORMATION ADDITIONNELLE**

## Déclaration de la direction

Je soumetts, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de l'exercice 2005-2006 du greffe du Tribunal de la concurrence.

Le document a été préparé en fonction des principes de reddition de comptes contenus dans le *Guide pour la préparation de la partie III du Budget des dépenses : Rapport sur les plans et les priorités*

- Il est conforme aux exigences particulières de reddition de comptes décrites dans les lignes directrices du SCT;
- Il utilise une Architecture des activités des programmes (AAP) approuvée;
- Il offre un modèle de responsabilisation pour les résultats atteints avec les ressources et les autorités allouées;
- Il fait état des sommes qui ont été allouées en fonction des dépenses prévues allouées par le Secrétariat du Conseil du trésor.



Nom : Monique Séguin

Titre : Registraire

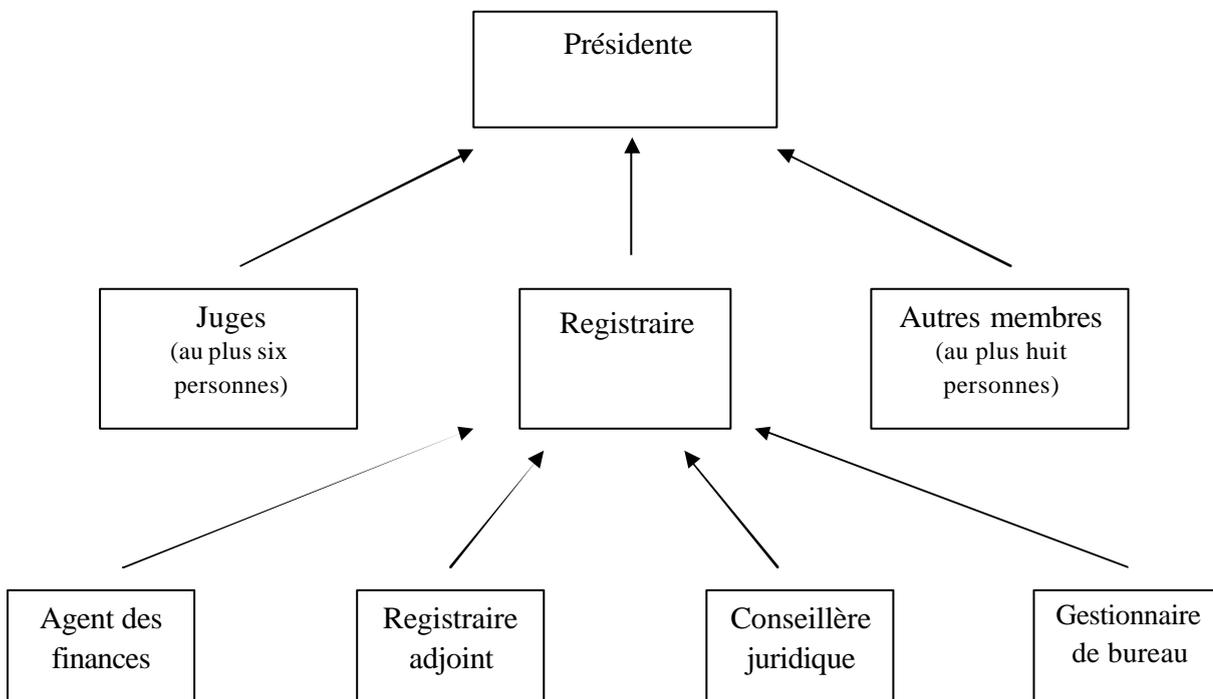
## Renseignements sur l'organisation

Le Tribunal est composé d'au plus six membres provenant de la magistrature et d'au plus huit autres membres. Les autres membres ont des connaissances en économie, en commerce, en comptabilité, en commercialisation et en autres domaines pertinents. La structure organisationnelle du Tribunal est illustrée au tableau 1.

Le gouverneur en conseil nomme les juges, sur recommandation du ministre de la Justice, parmi les juges de la Section de première instance de la Cour fédérale et désigne l'un d'eux à titre de président du Tribunal. Le gouverneur en conseil nomme les autres membres sur recommandation du ministre de l'Industrie. Les mandats ont une durée déterminée d'au plus sept ans et peuvent être renouvelés.

Le greffe a été désigné comme ministère pour les besoins de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le ministre de l'Industrie en étant le ministre responsable et le registraire, l'administrateur général. Le greffe compte quatorze employés à temps plein et offre tout le soutien administratif dont le Tribunal a besoin pour entendre et trancher l'ensemble des demandes. Il répond à toutes les demandes de renseignements du milieu juridique, des chercheurs et du public au sujet du déroulement des dossiers, des règles de pratique et de procédure du Tribunal et des décisions qu'il a rendues.

**Tableau 1 : Structure organisationnelle**



## Dépenses prévues du ministère et équivalents temps plein

Le Tribunal de la concurrence est un petit organisme qui n'a qu'un seul secteur d'activité et, à ce titre, les tendances en matière de dépenses sont très stables comme le reflète le tableau suivant.

**Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère et équivalents temps plein**

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 2004–2005	Dépenses prévues 2005–2006	Dépenses prévues 2006–2007	Dépenses prévues 2007–2008
<b>Budgétaire du Budget principal des dépenses</b>	1 648	<b>1 634</b>	1 634	1 634
Moins : revenus disponibles	-	-	-	-
<b>Total du Budget principal des dépenses</b>	1 648	<b>1 634</b>	1 634	1 634
Rajustements <sup>1</sup>	73	-	-	-
Dépenses nettes prévues <sup>2</sup>	1 721	<b>1 634</b>	1 634	1 634
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	480	<b>480</b>	523	-
<b>Coût net du programme</b>	2 201	<b>2 114</b>	2 157	-
<b>Équivalents temps plein</b>	14	<b>14</b>	14	14

<sup>1</sup> Ce montant représente le surplus reporté de 5% équivalant à 72 850 \$.

<sup>2</sup> Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues à la fin de l'exercice financier.

**Tableau 2 : Coût net pour le ministère au cours de l'année budgétaire 2005-2006**

(en milliers de dollars)	Total
Dépenses nettes prévues	<b>1 634</b>
<i>Plus : Services reçus à titre gracieux</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	<b>416</b>
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	<b>64</b>
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	-
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	-
<i>2005-2006 Coût net du programme</i>	<b>2 114</b>

## **SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT**

## **Lois habilitantes**

*Loi sur le Tribunal de la concurrence*, L.R.C. (1985) (2<sup>e</sup> suppl.), ch. 19

Part VII.1, *Loi sur la concurrence*, L.R.C. (1985), ch. C-34

Part VIII, *Loi sur la concurrence*, L.R.C. (1985), ch. C-34

## **Renseignements**

Greffe du Tribunal de la concurrence

90, rue Sparks, bureau 600

Ottawa (Ontario) K1P 5B4

Registraire : (613) 957-7851

Conseillère juridique : (613) 954-0452

Registraire adjoint : (613) 954-0857

Télécopieur : (613) 957-3170

Site Internet : <http://www.ct-tc.gc.ca>